

COMMUNIQUE



« Tourisme et Accessibilité »

Le Luxembourg belge, une province à vivre pour tous !



En février 2009, la Province et la FTLB ont initié une opération « Tourisme et Accessibilité » visant à favoriser l'accessibilité des sites et hébergements touristiques aux personnes souffrant d'handicaps divers.

La F.T.L.B. a signé alors une convention avec l'a.s.b.l. Gamah, Groupe d'Action pour une Meilleure Accessibilité aux personnes handicapées. Cette convention a pour but d'assurer aux opérateurs touristiques qui le souhaitent, la possibilité de bénéficier d'un audit de recommandations pour connaître les aménagements nécessaires en vue d'une meilleure accessibilité. De même, les sites et hébergements qui étaient déjà dans de bonnes conditions d'accessibilité ont bénéficié d'une meilleure visibilité et d'une promotion spécifique via l'indice passe-partout (pictogrammes verts et orange suivant le degré d'accessibilité).

Dans le cadre de cette convention, grâce au soutien provincial et à l'accompagnement de la FTLB, les prestataires n'ont à charge que 10 % du coût d'un audit de recommandations.

Depuis avril 2014, Gamah a adhéré à un nouveau référentiel wallon: Access-i (www.access-i.be).

Dans ce cadre, de nouvelles dispositions ont été prises : la FTLB, toujours grâce au soutien provincial, continue à prendre 90 % du coût des rapports de recommandations en charge, laissant 10 %, soit de 45 à 63 € HTVA suivant le type d'infrastructure, à charge du prestataire.

Une aide sera également apportée aux dossiers indice passe-partout déjà existants souhaitant bénéficier de ce référentiel.

Des informations peuvent être obtenues dès le stade d'avant-projet et un avis sur plan peut être sollicité.

A ce jour, 80 dossiers ont été initiés : 7 dossiers indice passe-partout et 73 dossiers de recommandations.

Tous les renseignements sur cette initiative peuvent être obtenus à la FTLB – Madame Carine Binet 084/410.206 – c.binet@ftlb.be.